

PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)

(Attention, ceci n'est pas une convention)

Année scolaire : 2025 – 2026

ESPACE ENTREPRISE :

NOM ou RAISON SOCIALE de l'entreprise :

SIRET :

Adresse :

CP, Ville :

CACHET :

SIGNATURE :

Téléphone :

Mail :

Domaine d'activité :

Nom et Prénom du **REPRESENTANT DE L'ENTREPRISE** :

Fonction :

Nom et Prénom du **TUTEUR DE STAGE** :

Fonction :

Téléphone : Mail :

PERIODE DE STAGE : DU : Au :

Horaire sur une base de 35h.*

	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

**Concernant les élèves mineurs : La durée de travail de l'élève mineur ne peut excéder 7 heures par jour et 35 heures par semaine.*

Le repos hebdomadaire de l'élève mineur doit être d'une durée minimale de deux jours consécutifs. La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche, sauf en cas de dérogation légale. Pour chaque période de vingt-quatre heures, la période minimale de repos quotidien est fixée à quatorze heures consécutives pour l'élève mineur de moins de seize ans et à douze heures consécutives pour l'élève mineur de seize à dix-huit ans. Au-delà de quatre heures et demie de travail quotidien, l'élève mineur doit bénéficier d'une pause d'au moins trente minutes consécutives. Le travail de nuit est interdit :

- à l'élève mineur de seize à dix-huit ans entre vingt-deux heures le soir et six heures le matin ;
- à l'élève mineur de moins de seize ans entre vingt heures et six heures.

Ces dispositions ne peuvent pas faire l'objet d'une dérogation.

PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)

(Attention, ceci n'est pas une convention)

ACTIVITES pouvant être réalisé :	OUI	NON		OUI	NON
Estimer les quantités de produits			Prendre part aux choix des matériaux		
Estimer les temps besoins en matériel			Faire réaliser et contrôler		
Estimer les besoins en matériel et main d'œuvre			Assurer le suivi de fabrication, de maintenance, de sécurité		
Prendre part aux choix du matériel			Adapter la qualification au poste de travail		
Prendre part au choix de l'équipe			Répartir le personnel		
Poser et manipuler des pierres (massif, revêtement, restauration			Assurer des conditions de travail favorables (sécurité)		
Prendre part à la mise au point des méthodes			Assurer un tutorat		
Prendre part à la mise au point des processus d'exécution			Vérifier la validité de l'organisation des postes de travail		
Vérifier la faisabilité (planning, support)			Participer aux réunions de chantier		
Définir les zones (vie, stockage)			Formuler des réserves écrites et orales		
Assurer la réception des approvisionnements			Faire des propositions		
Protéger l'environnement			Transmettre les besoins en formation		
Adapter le mode opératoire au contexte			Elaborer des comptes-rendus		
Inventorier des besoins en formation			Relever et transmettre des demandes		
Assurer le suivi de la fabrication, de la pose			Gérer les coûts		
Tracer des épures, réaliser les gabarits			Coordonner les tâches		
Tailler des pierres de toute dureté			Préparer la réception de l'ouvrage		
Réaliser un échafaudage, un étalement			Assister à la réception provisoire		

ESPACE ELEVE :

NOM :

Prénom :

Classe : **Première BAC PRO METIERS ART DE LA PIERRE**

ESPACE PROFESSEUR :

ACCEPTATION DU PROFESSEUR : OUI NON

NOM :

Signature :

Pour tous renseignements : Tél : 03 22 50 43 00 / 03 22 50 43 12

Directeur Délégué aux Formations Professionnelles
Xavier POUILLAUME : xavier.pouillaume@ac-amiens.fr

Assistante du Directeur Délégué aux Formations Professionnelles
Mélanie CALIPPE : melanie.calippe@ac-amiens.fr